



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-77 : Validation du plan de gestion 2024-2029 du site ENS des Crêts de Choisy

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Le site des Crêts de Choisy a été labellisé Espace Naturel Sensible par le Département de la Haute-Savoie en 2019. Consciente de l'intérêt de ce secteur, la Communauté de Communes Fier et Usses a mandaté, avec le soutien financier du Département de la Haute-Savoie, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (Asters) afin d'établir un programme de gestion pour ce site. Celui-ci a été présenté et validé en comité de pilotage le 25 novembre 2021.

Les objectifs à long terme retenus pour ce plan de gestion 2024-2029 sont :

- Conserver les pelouses sèches et friches à molinie à fort enjeux pour la biodiversité,
- Améliorer l'état écologique et favoriser la résilience par le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes (connectivité, alternance milieux ouverts/fermés),
- Préserver les populations d'Aster amellus, d'Ophioglossum vulgare, Lopinga achine, Euphydryas aurinia,
- Favoriser le vieillissement des boisements.

Le programme d'actions issu de ce plan de gestion sera mis en œuvre par la Communauté de Communes Fier et Usses, en partenariat avec la commune de Choisy, dans le cadre du CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon.

Budget (€ TTC)											
Type d'action	Opération	Maitre d'œuvre	I/F	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total général	
Connaissance	RP1- Restau. comp. friches à molinie par pâturage	Asters	I		960,00 €	975,00 €	990,00 €	1 005,00 €	1 020,00 €	4 950,00 €	
	RP2- Restau. comp. pelouses sèches par pâturage	Agriculteur	I		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	RP3- Débroussaillage comp. zones pâturées	Prestataire	I				36 000,00 €			36 000,00 €	
	AC1 - Actualisation sp patri	Asters	F			3 575,00 €				3 575,00 €	
	ET1 - Evaluation actions 2023-2028 et doc gestion 2029-2034	Asters	I						10 880,00 €	10 880,00 €	
	SUI1 – Eval biodiv bois - méthode IBP	ONF	F				5 400,00 €			5 400,00 €	
	SV1 - Surveillance et localisation EEE	Asters	F		- €		- €			- €	
	Total général				55 155,00 €	3 040,00 €	10 675,00 €	87 570,00 €	7 180,00 €	12 750,00 €	176 370,00 €
		dont investissement			52 110,00 €	2 720,00 €	6 775,00 €	81 840,00 €	6 845,00 €	12 240,00 €	162 530,00 €
		dont fonctionnement			3 045,00 €	320,00 €	3 900,00 €	5 730,00 €	335,00 €	510,00 €	13 840,00 €

Le budget présenté dans le tableau ci-dessus comprend les estimatifs financiers des scénarios de restauration complémentaire grâce au pâturage et grâce à l'intervention d'une entreprise spécialisée. Seul l'un de ces scénarios sera réalisé en fonction des résultats de l'animation agricole. **Le budget global du plan de gestion sera compris entre 129 000 € et 135 000 € TTC** en fonction du type de restauration complémentaire (pâturage ou intervention d'une entreprise).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :
Dépenses d'investissement (en € HT) :

Type d'Action	Opération	Maire d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ HT)				Budget 2024-2029 (€ HT)
			% CD74	CD 74	% CCFU	CCFU	
Conservation du patrimoine naturel	R1 - Coupes sélectives et débroussaillage des Friches à molinie	Prestataire	60%	18 690,00 €	40%	12 460,00 €	31 150,00 €
		Asters	60%	3 271,50 €	40%	2 181,00 €	5 452,50 €
	R2- Réouverture des secteurs embroussaillés de pelouses sèches	Prestataire	60%	3 060,00 €	40%	2 040,00 €	5 100,00 €
		Asters	60%	189,00 €	40%	126,00 €	315,00 €
	RA1 – Restauration agricole des secteurs à enjeux exploités	Agriculteur	60%	- €	40%	- €	- €
		CASMB	60%	1 260,00 €	40%	840,00 €	2 100,00 €
	RE1 – Débroussaillage complémentaire des milieux restaurés	Asters	60%	5 341,50 €	40%	3 561,00 €	8 902,50 €
		Prestataire	60%	18 000,00 €	40%	12 000,00 €	30 000,00 €
	RE2 - Restauration complémentaire par fauche manuelle avec exportation	Asters	60%	594,00 €	40%	396,00 €	990,00 €
		Prestataire	60%	4 500,00 €	40%	3 000,00 €	7 500,00 €
	RP0 – Recherche partenariat agricole et définition concertées des mesures agro-pastorales	Asters	60%	1 188,00 €	40%	792,00 €	1 980,00 €
		CASMB	60%	210,00 €	40%	40,00 €	350,00 €
	RP1 - Restauration complémentaire des friches à molinie par un pâturage	Asters	60%	378,00 €	40%	252,00 €	630,00 €
Agriculteur		60%	- €	40%	- €	- €	
RP2- Restauration complémentaire des pelouses sèches par un pâturage	Asters	20%	990,00 €	80%	3 960,00 €	4 950,00 €	
	Prestataire	60%	18 000,00 €	40%	12 000,00 €	30 000,00 €	
RP3- Débroussaillage complémentaire des zones pâturées (si nécessaire)	Asters	60%	594,00 €	40%	396,00 €	990,00 €	
	Asters	60%	6 528,00 €	40%	4 352,00 €	10 880,00 €	
Connaissance	ET1 - Evaluation document de gestion 2023-2028 et rédaction document de gestion	Asters	60%	6 528,00 €	40%	4 352,00 €	10 880,00 €
		Total général	59%	82 794,00 €	41%	58 496,00 €	141 290,00 €

De la même manière que ci-dessus, le budget présenté dans le tableau comprend les estimatifs financiers de tous les scénarios de restauration. Ceux-ci ne seront pas tous réalisés et des choix seront fait en fonction des résultats de l'animation agricole. La participation globale du Département pour les dépenses d'investissement sera comprise entre 58 000 € et 63 000 € avec **un reste à charge pour la CCFU d'environ 42 000 €**.

Dépenses de fonctionnement (en € TTC) :

Type d'Action	Opération	Maire d'œuvre	Plan de financement prévisionnel (€ TTC)				Budget 2024-2029 (€ TTC)
			% CD74	CD 74	% CCFU	CCFU	
	AF1 - Animation foncière	CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
	AF2 - Accomp. révision de baux ruraux	CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
	AR1 - Réviser l'APPB	CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
Intégration dans le contexte local	AS1 - Animation du site	Asters	0%	- €	100%	630,00 €	630,00 €
	AT1 - Animation territoriale (prop)	CCFU	0%	- €	100%	- €	- €
	AT2 - Animation territoriale (agri)	Asters	0%	- €	100%	1 965,00 €	1 965,00 €
Conservation du patrimoine naturel	IC1 - Rédaction d'articles	Asters	20%	168,00 €	80%	170,00 €	170,00 €
	LE1 - Libre évolution des boisements	CASMB	20%	252,00 €	80%	672,00 €	840,00 €
	AC1 - Actualisation espèces patrimoniales	Asters	0%	- €	100%	1 008,00 €	1 260,00 €
Connaissance	SUI1 - Eval biodiversité (méthode IBP)	CCFU	20%	- €	80%	- €	- €
	SV1 - Surveillance et localisation des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Asters	20%	- €	80%	- €	- €
	Total général		16%	2 215,00 €	84%	11 625,00 €	13 840,00 €

Les membres du conseil communautaire sont informés que les taux de subvention ainsi que les montants de la participation prévisionnelle du Département indiqués dans les deux tableaux ci-dessus sont des taux maximums. Par ailleurs, le Département ne s'engage plus pour la totalité des plans de gestion mais uniquement sur une période de 3 ans. Deux demandes de subventions seront donc nécessaires, la 1^{ère} concernera la mise en œuvre des actions sur la période 2024-2026 et la 2^{ème} sur la période 2027-2029. Les taux réels seront validés par le Département lors des demandes de subvention. Un ajustement des actions pourra alors être soumis à approbation en cas d'écart significatif entre les taux prévisionnels et les taux réels. En cas de baisses importantes des subventions, des arbitrages pourront être réalisés entre les actions et entre les sites ENS afin de rester dans l'enveloppe budgétaire globale validée par le projet de territoire.

La présente délibération vise à valider le plan de gestion 2024-2029 du site ENS des Crêts de Choisy.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le document de gestion 2024-2029 et son contenu ;
- **D'approuver** le programme d'actions mentionné ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès de l'Etat la transmission du « porter à connaissance » réglementaire ;
- **D'autoriser** le Président à solliciter une aide financière auprès du Département de la Haute-Savoie ainsi qu'auprès d'éventuels autres financeurs ;
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**

